Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_080-DE

COMMUNE DE MAIRIE DE LOPERHET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Le 28 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie de Loperhet s'est réuni mairie sous la présidence de Nathalie GODET, suivant convocation transmise le mercredi 20 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DO CARMO Raphaël, DROFF Vincent, GODET Nathalie, GONZALEZ Victor, JEZEQUEL Marie-Hélène, JORON Adrien, JOSSO Gwendal, KERBIRIOU Delphine, KERBRAT Jean-Yves, KERNIVINEN Béatrice, L'EOST Ana, LE BOT Pascale, LE BRAS Dominique, LE GALL Mickael, PAUGAM Carine, PERROT Christelle, QUOY Marie-Jo, RIOU Adrien, ROCLE Rodolphe, ROQUEFORT Maripol, SALAUN Bruno, SERVEL Philippe
Excusé ayant donné procuration : CRUSIAUX Florian à GODET Nathalie, GUENGANT Catherine à DO CARMO Raphaël, REBOLLO Louisette à PERROT Christelle, ZOLLI Emilie à KERBRAT Jean-Yves
Absents : LE FEVRE Thierry

Secrétaire de séance : LE GALL Mickael

2026-080 - CAPLD: DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA CLECT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-9-2 et R. 5211-47 à R. 5211-51 relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT),

VU la délibération de la CAPLD en date du 30 juin 2017 instituant la CLECT et fixant ses modalités de fonctionnement au chapitre VI du règlement intérieur (en cours de révision suite aux élections),

VU les statuts de la CAPLD approuvés par arrêté préfectoral,

CONSIDÉRANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer, pour chaque compétence transférée par les communes membres à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la charge nette correspondante, conformément aux dispositions légales en vigueur,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_080-DE

CONSIDÉRANT que chaque commune membre de l'EPCI doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission, afin d'assurer une représentation équilibrée et une participation active à ses travaux,

CONSIDÉRANT que LOPERHET n'a pas encore procédé à cette désignation pour le mandat en cours,

CONSIDÉRANT que Raphaël DO CARMO et Pascale LE BOT se sont portés volontaires pour représenter la commune au sein de la CLECT, en raison de leur délégatiion en matière de finances locales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉSIGNE :

- **Raphaël DO CARMO**, en qualité de membre titulaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour représenter la commune de LOPERHET,
- **Marie-Hélène JEZEQUEL**, en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour représenter la commune de LOPERHET.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette désignation à la CAPLD et d'en informer les services compétents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 mai 2026

Le président de séance,
Nathalie GODET

Le secrétaire de séance,
Mickael LE GALL